



Communiqué de presse

Schéma d'aménagement de la Romanche sur la plaine de l'Oisans et les gorges de Livet-et-Gavet Réunion publique jeudi 25 avril à 18h30 à Bourg d'Oisans

A la suite de l'approbation des grands axes du projet de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) a obtenu des financements de l'Etat dans le cadre d'un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations : le PAPI Romanche. Le scénario approuvé va maintenant être étudié en détail, notamment sur les volets transport sédimentaire et valorisation environnementale, et étendu aux gorges de Livet-et-Gavet. Cette démarche répond au triple objectif suivant :

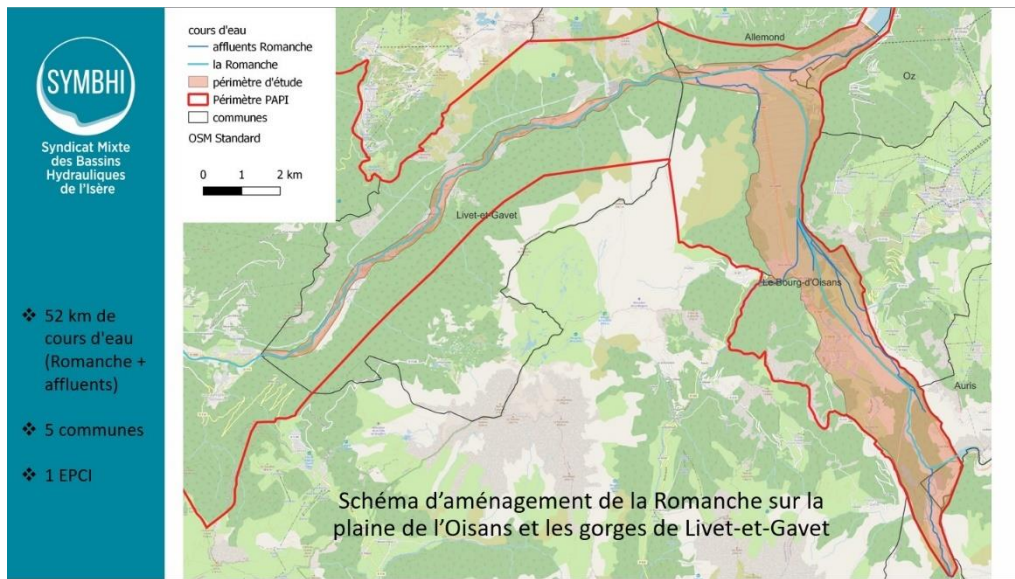
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et développer les usages liés à l'eau

Une réunion publique destinée aux habitants aura lieu le jeudi 25 avril prochain à 18h30 dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Oisans à Bourg d'Oisans. C'est une réunion de début de mission qui vise à informer la population sur le contenu et le déroulé de cette démarche.

Un territoire à enjeux

La Romanche est un torrent de 78 km de longueur qui prend sa source dans le massif des Ecrins, au glacier de la Plate des Agneaux. Sur la partie amont de son bassin versant, après un parcours d'une trentaine de kilomètres, elle débouche dans la plaine de l'Oisans, où elle conflue avec le torrent du Vénéon. A cet endroit, la vallée s'élargit et la Romanche présente une faible pente. Après sa confluence avec l'Eau d'Olle, la Romanche s'enfonce progressivement dans les gorges de Livet-et-Gavet sur une quinzaine de km. Elle retrouve une forte pente et un régime torrentiel dans la traversée des gorges, avant de déboucher dans la plaine de Vizille et de se jeter dans le Drac, après avoir reçu les apports du Vernon, son principal affluent à l'aval du bassin versant.

Le **périmètre de l'étude** est présenté ci-dessous. Il englobe Livet-et-Gavet, Bourg d'Oisans et couvre une partie des territoires d'Allemond, Auris et Oz.



Sur la **plaine de l'Oisans**, les enjeux sont concentrés sur les communes du Bourg d'Oisans et d'Allemond qui comptent de nombreux enjeux urbains, économiques, de transports, touristiques, agricoles, environnementaux, paysagers. On estime que 2 800 habitants (sur 5700) sont aujourd'hui en zone inondable sur Bourg d'Oisans, ce qui représente environ la moitié de la population permanente et saisonnière.

Ces enjeux sont exposés à des aléas naturels multiples, liés à la proximité des versants montagneux : éboulements, glissements de terrain, avalanches, crues torrentielles, inondations liées à la proximité du cours d'eau en fond de vallée : aléa inondation de la Romanche.

Du fait de la configuration de la plaine et des très faibles pentes, la majeure partie de la plaine est située en zone inondable.



Le Bourg d'Oisans inondé lors d'une crue de la Romanche en 1928

Toutes les études hydrauliques le confirment : le phénomène d'inondation de la plaine de l'Oisans est complexe, du fait de la présence de nombreux cours d'eau avec des confluences multiples et des variations de pentes, engendrant des problèmes de refoulement de la Romanche dans ses affluents, de gestion du transport solide.... Par sa faible pente, la plaine de l'Oisans joue à l'état naturel le rôle d'une vaste zone d'expansion des crues.

Par ailleurs, la plaine de l'Oisans est historiquement endiguée, avec d'importants travaux d'endiguement et de drainage de la plaine qui ont démarré dès le 18ème siècle. La Romanche, en particulier, est encadrée par de nombreuses digues, qui sont aujourd'hui vieillissantes et peuvent présenter des points de faiblesse.

Or, de nombreux enjeux (bâtiments, équipements, voiries, entreprises, ...) sont situés à proximité immédiate des digues.

Le risque inondation est donc particulièrement fort sur la plaine de l'Oisans.

Sur les gorges de Livet-et-Gavet, les enjeux socio-économiques sont concentrés sur les bourgs de Livet, Rioupéroux (dont Salinière) et de Gavet. La RD1091, principal accès à l'Oisans constitue l'autre enjeu fort du secteur. La capacité de la Romanche dans les gorges est supérieure à la crue centennale sur la quasi-totalité du linéaire. Les problématiques hydrauliques et environnementales sur ce secteur portent essentiellement sur :

- la franchissabilité des seuils de fond par la faune piscicole.
- la stabilité du lit et les phénomènes d'érosion

Malgré le démantèlement récent des ouvrages hydroélectriques d'EDF dans les gorges, 9 ouvrages en travers en effet restent présents dans le lit du cours d'eau et peuvent bloquer la libre circulation des espèces.

Un schéma d'aménagement intégré au dispositif PAPI

Une première étude de schéma d'aménagement de la Romanche, portée voici quelques années par le SYMBHI en collaboration avec les parties prenantes, a examiné de nombreuses options d'aménagement pour réduire la vulnérabilité de la plaine face à de potentielles inondations. Elle a permis d'aboutir à un programme d'aménagement validé par l'ensemble des acteurs. **Ce plan visait à protéger les zones habitées, gérer le transport de sédiments, améliorer l'environnement des cours d'eau et maintenir les activités récréatives le long des rivières.** Cependant, faute de rattachement du projet à une démarche globale de territoire, le financement public pressenti pour financer les travaux sur la plaine n'était plus mobilisable. Et les travaux n'ont pas été réalisés.

En 2022, le SYMBHI s'est engagé dans le portage et la mise en œuvre d'un dispositif global PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) Romanche, pour encadrer techniquement et financièrement les actions de prévention des inondations le long de la Romanche y compris sur la plaine de l'Oisans.

Les PAPI sont aujourd'hui les outils privilégiés pour la gestion des inondations. Ils désignent à la fois :

- Une démarche encadrée par l'Etat et réglementairement incontournable pour mener une opération globale de prévention des inondations à l'échelle du territoire
- Un programme intégré de mesures, bâti autour des 7 axes thématiques de la prévention des risques
- Un outil financier pour mobiliser des subventions dont le fonds Barnier (géré par l'Etat)
- Un programme échelonné dans le temps

Les PAPI s'organisent en 2 étapes :

- La phase programme d'études préalables (PEP) pour réaliser les études
- La phase papi complet pour réaliser les travaux

Le programme d'études préalable du PAPI Romanche a ainsi pu démarrer en 2022 avec :

- 37 actions
- 6 maîtres d'ouvrage : SYMBHI, Grenoble Alpes Métropole, CLE Drac Romanche, Etat, Communauté de Communes de l'Oisans, communes
- Un budget prévisionnel de 7,8 M d'€ HT
- Subventionné à près de 55% par l'Etat

C'est dans le cadre de ce dispositif PAPI Romanche qu'est portée la poursuite de l'étude de schéma d'aménagement de la Romanche.

En parallèle de cette démarche, la commune de Bourg d'Oisans a demandé d'accélérer les actions de protection de la plaine contre les inondations. Cela a permis d'engager dès l'année 2023 une première tranche de travaux prioritaires pour la sécurisation des digues de la Romanche dans la traversée du Bourg d'Oisans. Voir notre article : <https://symbhi.fr/premiere-phase-de-travaux-de-securisation-des-digues-de-la-romanche-a-bourg-doisans/>

Avril 2024 : réunion publique de début de mission du schéma d'aménagement intégré de la Romanche

Dans le cadre de la concertation autour de la relance de ce schéma d'aménagement, le SYMBHI organise une réunion publique de début de mission à destination des habitants le jeudi 25 avril à 18h30 en salle du conseil communautaire à Bourg d'Oisans. Cette réunion permettra de présenter les premiers choix antérieurs et les nouveaux attendus de l'étude en cours. Outre l'étude plus détaillée et le chiffrage du scénario étudié, les nouveaux apports concernent essentiellement la prise en compte du transport solide, la valorisation environnementales des milieux aquatiques, et l'extension du périmètre d'étude aux gorges de Livet-et-Gavet avec la problématique spécifique des seuils de fond présents dans le lit du cours d'eau. Le déroulé de l'étude, et les différents temps de consultation du public seront exposés.

Après la présentation, une discussion sera ouverte avec le public pour recueillir questions et commentaires.

Cette réunion s'inscrit dans un travail continu d'écoute et d'échanges avec la population autour des enjeux importants liés à l'aménagement de la Romanche dans les années à venir.

« Le territoire de l'Oisans est exposé à de nombreux aléas naturels, parmi lesquels celui de survenance de crues de la Romanche et de ses affluents est le plus prégnant. Les services de l'Etat ont élaboré des cartographies qui mettent en évidence l'ensemble de ces aléas et évalué les conséquences sur les personnes et les biens. Des aménagements ont été réalisés par le passé, qui s'avèrent actuellement insuffisants au regard de leur fragilité et surtout du dérèglement climatique qui génère des événements soudains, violents et parfois d'une extrême gravité.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) intervient pour conforter ou réaliser des parades en mobilisant des moyens nécessaires notamment techniques et financiers importants. Cette démarche qui prend en considération l'ensemble des aspects réglementaires, mais aussi une volonté affirmée de permettre aux populations de renouer le dialogue avec l'eau, s'inscrit dans une démarche solidaire. Ainsi de l'amont à l'aval, toutes les collectivités concernées contribuent aujourd'hui aux études et demain, aux travaux qui permettront de vivre sur un territoire résilient ».

Gilles Strappazon, Vice-Président du SYMBHI.

L'étude est financée à hauteur de :

- 50% par l'Etat (Fonds Barnier)
- 25% par les membres du SYMBHI : Département de l'Isère (40%), Communauté de Communes de l'Oisans (35%) et Grenoble Alpes Métropole (25%)
- 25% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (à ajuster selon la part dédiée à la restauration des milieux)

A propos

Le SYMBHI

Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère – est un syndicat au service des collectivités territoriales et des habitants. Depuis le 1er février 2023, il a le statut d'EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) et met en œuvre un aménagement et une gestion intégrée des rivières et des milieux aquatiques. Il est l'établissement en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières du Sud Isère. Il regroupe, outre le Département de l'Isère, 10 intercommunalités (Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, la Communauté de Communes de la Matheysine, du Trièves, de Bièvre-Est, du Massif du Vercors et du Royans-Vercors).

Contact Presse : Marie PILLOT, Chargée de communication du SYMBHI, 06.60.13.47.09,
marie.pilot@symbhi.fr

